

**REGLEMENT  
PARTICULIER  
ET  
SPORTIF  
MODERNE**

**REGLEMENT DU**  
**31<sup>ème</sup> RALLYE TERRE**  
**DE VAUCLUSE**  
**11 – 12 – 13 novembre 2022**

*Championnat de France  
Rallyes Terre*

**A.S.A. MEDITERRANEE  
COURTHEZON**

**61 Rue Porte de Mazan**

**84200 CARPENTRAS**

**Tel : 04 90 89 71 75**



**Fax : 04 13 33 46 67**



**06 34 30 79 33** Président

**Email : [asamediterranee@sfr.fr](mailto:asamediterranee@sfr.fr)  
[teamtrevois@hotmail.com](mailto:teamtrevois@hotmail.com)**

**TEAM TREVOIS**

**10, Rue Saint-Denis**

**84350 COURTHEZON**



**Tél / Fax 04 90 70 27 98**



**06 11 25 44 78** Président

**Email :**

## **INFORMATIONS UTILES PROGRAMME**

### **ARTICLE 1P - ORGANISATION**

- 1.1.P Officiels du Rallye**
- 1.2.P Eligibilité**
- 1.3.P Vérifications**

### **ARTICLE 2P - ASSURANCES**

### **ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES**

- 3.1.P Demandes d'engagement – Inscriptions – Concurrents admis**
- 3.3.P Ordre de départ**

### **ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

- 4.1.P Voitures autorisées**
- 4.3.P Assistance**
- 4.4. Géolocalisation**

### **ARTICLE 5P – Identification des voitures et Publicité**

### **ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

- 6.1.P Description**
- 6.2.P Reconnaissances**
- 6.3.P Carnets de contrôle**
- 6.4.P Circulation**

### **ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE**

- 7.2.P Dispositions générales relatives aux contrôles**
- 7.3.P Contrôles : C.P., C.H. – Mise hors course**
- 7.4.P Contrôles de regroupement**
- 7.5.P Epreuves spéciales**
- 7.6.P Parc Fermé**

### **ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au Règlement standard FFSA*

### **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

- 9.1. Championnat Pilotes**
- 9.2. Championnat 2 Roues Motrices**
- 9.3. Points de Bonus**

### **ARTICLE 10P - PRIX - COUPES**

### **ANNEXES**

- ANNEXE I - Itinéraire - Horaires**
- ANNEXE II - Tableau de signalisation des contrôles**
- ANNEXE III - Equipements de Sécurité**
- ANNEXE IV - Terminologie**
- ANNEXE V - Chargé des relations avec les concurrents**

## INFORMATIONS UTILES

### TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Au P.C du Rallye :

Salle polyvalente à COURTHEZON	Vendredi	11 Novembre 2022	de 18 h 00 à 24 h 00
	Samedi	12 Novembre 2022	de 0 h 00 à 24 h 00
	Dimanche	13 Novembre 2022	de 0 h 00 à 16 h 00

### LES ADRESSES DU RALLYE

#### TEAM TREVOIS COURTHEZON

Mr Louis PRIANO  
10 Rue Saint Denis  
84350 COURTHEZON

☎ 04 90 70 72 19  
📠 04 90 70 27 98  
📞 06 11 25 44 78

Email : [teamtrevois@hotmail.com](mailto:teamtrevois@hotmail.com)

#### A.S.A MEDITERRANEE

61 Rue de Mazan  
84200 CARPENTRAS

☎ 04 90 89 71 75  
📠 04 13 33 46 67  
📞 06 34 30 79 33

Email : [asamediterranee@sfr.fr](mailto:asamediterranee@sfr.fr)

#### P.C DU RALLYE

Salle polyvalente  
Quartier la Roquette  
84350 COURTHEZON

📠 04 90 70 27 98

**PARCS DE DEPARTE & FERMES :** Salle polyvalente quartier la Roquette  
84350 COURTHEZON

#### PARCS REMORQUES :

Parc de la Mairie  
Route de Caderousse  
84350 COURTHEZON

#### VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle polyvalente quartier la Roquette  
84350 COURTHEZON

#### VERIFICATIONS TECHNIQUES

Salle polyvalente quartier la Roquette  
84350 COURTHEZON

#### VERIFICATIONS FINALES :

Eurl Auto-Contrôle  
51 Avenue Rascassa  
84370 BEDARRIDES

# 31<sup>ème</sup> TERRE DE VAUCLUSE RALLYE

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

### Championnat de France des Rallyes Terre

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 05/09/2022

Ouverture des engagements : 05/09/2022

Clôture des engagements : 31/10/2022

Vérifications administratives le : 11/11/2022 de 16 h à 22 h : salle polyvalente de COURTHEZON

Vérifications techniques le : 11/11/2022 de 16 h 30 à 22 h 30 : salle polyvalente de COURTHEZON

Heure de mise en place du parc de départ le 11/11/2022 à partir de 16 h 30

Conférence de Presse le 11/11/2022 à 18 h : mairie de COURTHEZON (salle des mariages)

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 11/11/2022 à 21 h 00 salle la Roquette à COURTHEZON

Publication des équipages admis au départ le : 11/11/2022 à 23 h 00 salle polyvalente de COURTHEZON

Publication des heures et ordres de départ le : 11/11/2022 à 23 h 00 salle polyvalente de COURTHEZON

Samedi 12/11/2022

Distribution du road book 1<sup>ère</sup> étape à 5 h 30 salle polyvalente de COURTHEZON

Départ 1<sup>ère</sup> étape à 6 h 30 : VHC puis modernes

Arrivée 1<sup>ère</sup> étape à 16 h 53 1<sup>er</sup> VHC

Publication des résultats partiels le 12/11/2022 à 20 h 30 Salle polyvalente de COURTHEZON

Publications des ordres et heures de la 2<sup>ème</sup> étape à 21 h 30 salle polyvalente de COURTHEZON

Dimanche 13/11/2022

Distribution du road book 2<sup>ème</sup> étape à 06 h 00 salle polyvalente de COURTHEZON

Départ 2<sup>ème</sup> étape à 07 h 00 VHC puis modernes

Arrivée finale du rallye le 13/11/2022 à 15 h 19 1<sup>er</sup> VHC salle polyvalente de COURTHEZON

Vérifications techniques finales le 13/11/2022 EURL Auto Contrôle BEDARRIDES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Publication des résultats définitifs : 30mn après l'affichage des résultats provisoires

Remise des prix le 13/11/2022 à 18 h 00 Salle polyvalente de COURTHEZON

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MEDITERRANEE. Organise le 31<sup>ème</sup> Rallye TERRE de Vaucluse PEA les 11-12-13 Novembre 2022. en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le ... (date)..... sous le numéro ... (numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ... (numéro)... en date du ... (date).....



#### Comité d'Organisation

Président : Louis PRIANO

Membres : Tous les membres du TEAM TREVOIS

Secrétariat du Rallye, Adresse : TEAM TREVOIS salle la ROQUETTE COURTHEZON

Téléphone : 04 90 70 27 98 ou 06 11 25 44 78

Mail : teamtrevois@hotmail.com

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MEDITERRANEE. Organise le 31<sup>ème</sup> Rallye TERRE de Vaucluse PEA les 11-12-13 Novembre 2022. En qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le 30/06/2022 sous le Numéro 43 et par la FFSA sous le permis d'organiser en date du 30/06/2022 sous le N° 417**

### *Comité d'Organisation*

Président : Louis PRIANO

Membres : Tous les membres du TEAM TREVOIS

Secrétariat du Rallye, Adresse : TEAM TREVOIS salle la ROQUETTE COURTHEZON

Téléphone : 04 90 70 27 98 ou 06 11 25 44 78

Mail : team.trevois@hotmail.com

Permanence du Rallye : Salle la Roquette 84350 COURTHEZON

Date, horaire : Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h & 14 h 18 h

Tel / Fax : 04 90 70 27 98 ou 06 11 25 44 78

### *Organisateur technique*

Nom : Team Trévois représenté par Mr ISSARTEL Bernard

Adresse : 4 Impasse Maurin 84350 COPURTHEZON

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président CFR TERRE	M ROSSI Alain	Licence n° 75 29
Coordinateur Promotion CFR TERRE	M SOULET Philippe	Licence n° 42 240
Commissaire Général du Rallye	M. PRIANO Louis	Licence n° 27 27
Organisateur Technique	M. ISSARTEL Bernard	Licence n° 35 78
Conducteur 4X4	M. GRANGET Bernard	Licence n° 51 533
Observateur	M. BERTRAND Jacques	Licence n° 14 532
Conducteur 4X4	M. PRIANO Louis	Licence n° 27 27
Délégué Sécurité ligue PACA	Mme. FERMIER Ingrid	Licence n° 161 081
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. CRESP Jean – Claude	Licence n° 26
Commissaires Sportifs	M. DESTRESSE Guy	Licence n° 47 545
	M.	Licence n° _____
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilyn	Licence n° 68 40
Directeur de Course	M. Patisson Albert	Licence n° 54 75
Directeurs de Course Adjoint	M. DUCARTERON Marc	Licence n° 90 03
Directeurs de Course Délégué Nouveau Départ	M. DUCARTERON Marc	Licence n° 90 03
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. DEL SANTO Franck	Licence n° 31 66
	M. PliSSon Gerard	Licence n° 12 983
	M. PRIoux Roselyne	Licence n° 17 879



Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES	M.COULET Christian	Licence n° 36 50
	M.FREVILLE Serge	Licence n° 27 121
	M.MUSELLI Bruno	Licence n° 24 05.....
Directeur de Course Adjoint délégués aux ES	M. BENOIT Laurent	Licence n° 497 71
	M. SOUCELLIER Philippe	Licence n° 30 892
	Mme. LOOTVOET Marie Line	Licence n° 59 38
Directeur de Course Adjoint délégués aux ES		
Stagiaire	M. BONNARD Thierry	Licence 243 216
Secrétaire suivi des parcs au PC	Mme. DOMINO Antoinette	Licence n° 90 53
Commissaire Technique responsable	M. QUERRY Laurent	Licence n° 212 893
Commissaires Techniques adjoints	M. LAMBERT Limon	Licence n° 35 82
	M. BOUVERAT Bernard	Licence n° 73 92
	M. HIELY David	Licence n° 33 408
	M. JEROME Jean	Licence n° 12 872
	M. TURPIN Dominique	Licence n° 119 028
	M. VIALLET Stephen	Licence n° 239 603
	M. VERDIER Mikael	Licence n° 197 297
Adjoint à la Direction de Course délégués aux Parcs Fermé et Regroupement	M. PAILLE SERGE	Licence n° 33 35
	M. POUQUINE Georges	Licence n° 20 225
	M. RUBINO Paul	Licence n° 118 002
Adjoint à la Direction de Course délégués aux Parcs D'Assistance & de la Publicités	M. TRINQUESSE Camille	Licence n° 31 75
	M. HENNINGER Pierre	Licence n° 166 508
Adjoint à la Direction de Course délégués aux Parcs d'Assistance		
	M. GAUTHIER Jacques	Licence n° 35 196
	M. ALLEGUEDE Didier	Licence n° 26 231
Adjoint à la Direction de Course délégué À la voiture tricolore		
Conducteur 4X4	M. LEROY Jean – Christophe	Licence n° 54 92
	M. LEROY Jean – Christophe	Licence n° 54 92
Adjoint à la Direction de Course délégué À la voiture Damier		
Conducteur 4X4	M. MAGNE Pascal	Licence n° 430 98
	M. POUZOL Guy	Licence n° 152 436
Voiture organisation	M. THEVIOT Fabrice	Licence n° _____
Voiture Info	M. ATTRAZIC Christian	Licence n° 470 65
	Mme. BOUNIOL Evelyne	Licence n° 117 388
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. FREVILLE Françoise	Licence n° 111 34
	M. PINON Jacky	Licence n° 53 30
Chargés des relations avec les concurrents VHC	M. LEGAL Jacques	Licence n° 93 83
Juges de faits	M. JOUBERT Dominique	Licence n° 148 60
	M. BLANC Michel	Licence n° 207 72

Médecin chef	M. CHEREAU Patrick	Licence n° 237 31
Chargé des relations avec la presse	M. RULLIERE Clément	Licence n° 245 679
Chronométrage ASA Mirecourt	M. CARCHON Gerard	Licence n° 211 678
	Mme. FRANCHI Françoise	Licence n° 214 894
Géolocalisation : VDS	M.	Licence n° _____
Classement : BRENNUS INFORMATIQUE	M. GUIBLAIN David	Licence n° 134 494
Speaker	M. DOUGADOS Vincent	Licence n° 329 296
Chargé des relations avec les commissaires	M. ISSARTEL Bernard	Licence n° 35 78
Responsable du matériel	M. CRASSOUS Pascal	Licence n° 35 77
	M. BLAIRON Jean – Pierre	Licence n° 234 300
	M. VIMES Jean – Pierre	Licence n° _____
Responsable logistique aux ES	M. CUER Alain	Licence n° 228 022
	Mme. RAVEL Isabelle	Licence n° 249 203
	M. CALABRESSE Georges	Licence n° 36 195
	M. BLAIRON Jean – Pierre	Licence n° 234 300
	M. Lambert Jérôme	Licence n° 123 480
	M. GRANGET Jérôme	Licence n° 522 37
	M. JULIEN Patrick	Licence n° _____
	M. FOLASTRE Fabien	Licence n° _____
	M. ASTAUD Helen	Licence n° _____
	M. MICHEL Bernard	Licence n° _____
	M. FOLASTRE Miguel	Licence n° _____
	M. TARDY Noel	Licence n° _____
Chargé de la remise des Prix	Mme. TURBAN Sonia	Licence n° _____
	M. ....	Licence n° _____

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 31<sup>ème</sup> rallye TERRE de VAUCLUSE. Compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes Terre Pilotes et Copilotes 2022

Le Championnat de France des Rallyes Terre 2 Roues Motrices 2022

Le Trophée National YACCO 2022

Les Challenges Rallye de la Ligue PACA 2022

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives sur le site [www.teamtrevois.org](http://www.teamtrevois.org)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA



## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au 31<sup>ème</sup> rallye Terre de VAUCLUSE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 31/10/2022

**3.1.5P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 900 € +50€ système géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1800€ +50€ système géolocalisation

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 145 voitures maximum. (VHC ET MODERNES CONFONDUES)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Ainsi que la photocopie de la licence 2022 et le permis des 2 membres d'équipages, le plan de disposition d'assistance, l'autorisation de l'ASN pour les concurrents étrangers.

Le chèque sera émis à l'ordre de : TEAM TREVOIS

### **3.2.P EQUIPAGES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA*

#### **3.2.7.P**

Un briefing écrit sera remis aux équipages lors des vérifications administratives.

### **3.3P ORDRES DE DEPART : VHC puis MODERNES**

#### **3.3.1P**

Conforme aux règlements Standard FFSA et du championnat de France des rallyes Terre 2022

#### **3.3.3P PARC DE REGROUPEMENT après RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes Terre 2022

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1mn par mn ou fraction de minute de retard.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA. Et du championnat de France des rallyes Terre 2022*

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA et du championnat de France des rallyes Terre 2022

#### **4.3.2P PARC d'ASSISTANCE**

Conforme à la réglementation FFSA

#### **4.3.2.P**

Seul les véhicules possédant une plaque et un autocollant d'assistance seront admis dans les parcs d'assistances

#### 4.4P GEOLOCALISATION

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes Terre 2022

#### 4.7.P EXTINCTEUR

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : Mise en conformité

Pendant le rallye :

1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité set mise en conformité

2<sup>ème</sup> infraction : disqualification

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Terre de Vaucluse représente un parcours de 246.580 km pour la 1<sup>er</sup> Etape

Et de 217.860 Km pour la 2eme Etape

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 124.600 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au championnat de France des Rallyes Terre 2022

Durant le tour de reconnaissance, incluant le passage dans les ES, la vitesse moyenne entre 2

CH sera de : 80 KM/H. Des contrôles portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les ES

seront effectués via le système de Géolocalisation. Toute infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation sera pénalisée

##### 6.2.7.P Pénalités

1<sup>ère</sup> infraction : amende de 160€ et 10 secondes de pénalité

2<sup>ème</sup> infraction : amende de 320€ et 1mn de pénalité

3<sup>ème</sup> infraction : disqualification

Un concurrent ayant un retard de plus de 15mn l'issue du tour de reconnaissance pourra prendre le départ de l'étape aux conditions suivantes :

Qu'il ait parcouru l'intégralité du parcours de reconnaissance (Liaison et ES) avec sa voiture de course (aucune assistance extérieure n'est autorisée) ;

Que le parc d'assistance se situe après le parc de regroupement

Qu'il soit en capacité de prendre le départ du rallye à son heure prévu (plus le délai avant la mise hors course) Une pénalité de 1mn par mn de retard au CH d'entrée du parc d'assistance lui sera infligée

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **7.3.17.P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

*Tout équipage ayant ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôle horaire en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compte du départ de l'étape suivante. Toutefois si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du carnet d'itinéraire (« abandon final »).*

*L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable avant la publication de la liste du nouveau départ.*

### **7.5.P EPREUVES SPECIALES**

*Conforme au règlement standard FFSA. Et du championnat de France des rallyes Terre 2022*

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France des rallyes Terre 2022*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du championnat de France des rallyes Terre 2022*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*La remise des prix se déroulera le dimanche 13/11/2022 à l'issue du classement définitif salle polyvalente de COURTHEZON.*

*Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, un parc de repositionnement (sous régime de parc fermé) de 20mn sera mis en place en amont du podium*

*Ordre de passage des concurrents sur le podium :*

*Classement général VHC 3-2-1*

*Classement général 3-2-1*

*Classement général 2 Roues Motrices 3-2-1*

*Trophée National Terre YACCO 3-2-1*

*Tous les concurrents classés devront passés sur le podium*

Les prix seront répartis de la façon suivante :

	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>Classement général</b>	<b>875€</b>	<b>650€</b>	<b>450€</b>
<b>Classement par classe</b>			
<b>De 1 à 3 partants</b>	<b>450€</b>		
<b>De 4 à 5 partants</b>	<b>875€</b>		
<b>De 6 à 10 partants</b>	<b>875€</b>	<b>450€</b>	
<b>Plus de 11 partants</b>	<b>875€</b>	<b>450€</b>	<b>230€</b>
<b>Equipage féminin (si 3 partantes)</b>	<b>450€</b>		

Les prix sont cumulables mais les coupes ne sont pas cumulables

Des coupes seront décernées aux pilotes et copilotes

Des coupes récompenseront les différentes ASA ayant officié pendant le rallye